

La Crécelle Bulletin d'Information des Fêtes Romanes

XX

Le Temps des Abbayes

EDITORIAL

Les Abbayes participent au renouveau économique quand s'atténue la menace des invasions normandes à la fin du XIe siècle. Encouragés par les papes et les deux grands ordres monastiques de Cluny et de Citeaux, où se distinguent successivement les abbés Saint Hugues et Saint Bernard, ducs, comtes et seigneurs reconstruisent églises et monastères, couvents et prieurés, dans l'épanouissement des architectures romanes et gothiques, pour le salut de leur âme et pour renforcer localement leur prestige. Ainsi sont fondées les prestigieuses abbayes de Notre-Dame de Saintes en 1047, et de Sablonceaux en 1136, dotées de nombreuses forêts à défricher, terres cultivées et incultes, marais salants. Deux chevaliers de la maison de Mortagne bâtissent en 1075 l'abbaye Saint-Etienne de Vaux, avec le parrainage de l'abbaye Saint Pierre de Maillezais.

Loin des violences et des famines, les monastères constituaient des îlots de sécurité et de prospérité. Les populations trouvaient auprès de ces fondations pieuses, protégées par l'immunité ecclésiastique et de nombreux privilèges, des havres de paix et de spiritualité, où l'on dispensait les soins, l'instruction, la charité. Dans toute l'Europe chrétienne, aux clunisiens qui favorisaient la prière et le faste des cérémonies, succéderont les cisterciens, attachés au travail manuel, qui développeront au Moyen Âge, dans un esprit de rigueur et de pauvreté évangélique, l'agriculture, les ressources hydrauliques et l'industrie.

*par Daniel LESUEUR
D.E.A. Histoire Médiévale*

Afin d'assurer le succès et l'esthétique de nos manifestations, nous invitons toutes les personnes qui le souhaitent à se costumer.

~ Pour se costumer, s'adresser à la Menuiserie à Saint Sulpice de Royan, face à IntermarchéContact, aux dates suivantes : samedi 12 mars, mardi 15 mars, samedi 19 mars de 14h30 à 17h30.

~ Retour des costumes après passage au pressing : samedi 14 mai, lundi 16 mai, mardi 17 mai de 14h30 à 17h30.

~ Prêt gracieux aux adhérents, non adhérents: participation de 15 euros (tarif spécial pendant les Fêtes) caution pour tous.

Nous recommandons aux personnes intéressées de consulter nos catalogues sur le site internet :

www.les-fetes-romanes.fr

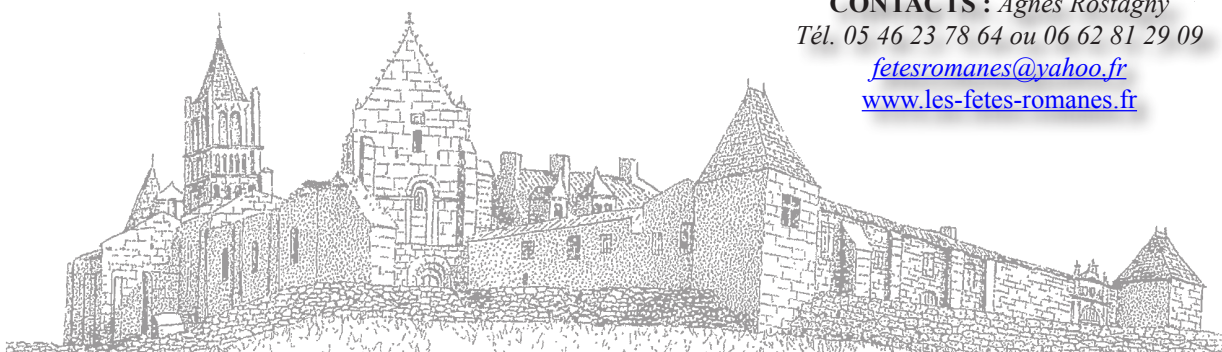


Abbaye de Citeaux

Prêt de costumes à Cozes, collège des Vieilles Vignes, aux écoles de Saint Georges de Didonne pour classe-découverte en Dordogne, à la section BTS Tourisme du Lycée Cordouan pour une opération de guidage dans les Abbayes de Chauvigny, Saint Savin, Montmorillon.

Merci de penser aux cotisations 2011:
Individuelle : 10 € - Couple : 15 € -
Famille : 18 €

CONTACTS : Agnès Rostagny
Tél. 05 46 23 78 64 ou 06 62 81 29 09
fetesromanes@yahoo.fr
www.les-fetes-romanes.fr



Abbaye de Sablonceaux telle qu'elle existait en 1794, d'après le dessin d'Ena Roberto

Fêtes Romanes XXII^{ème} Edition 2011

Samedi 9 avril **MORNAC sur Seudre**
Concert à l'église avec la Compagnie du Tambourinaire.

Dimanche 10 avril **MORNAC sur Seudre**
Taverne conviviale sous les halles, Animation de rues, Déambulation avec la Compagnie du Tambourinaire: musique, ambiance festive, Théâtre de rues, Club de poésie 17, atelier d'enluminure, atelier de costumes pour enfants (Cie Métamorphose).

Mercredi 13 avril **SABLONCEAUX**
Randonnée découverte, Visite de l'Abbaye Notre Dame de Sablonceaux.

Jeudi 14 avril **VAUX sur MER**
Conférence de Mme Sophie MONTES (Atelier du Patrimoine de Saintonge) : L'Abbaye aux Dames.

Samedi 16 avril **SAINT SULPICE DE ROYAN**
Camp médiéval avec les Chevaliers Pourpres, Jeux géants en bois.

Dimanche 17 avril **BREUILLET**
« Paroles de Pierres » Cie le Moulin Théâtre, Les Beaucéant dans des démonstrations de combat et dans la présentation d'objets en usage dans la vie quotidienne au Moyen Âge.

Mercredi 20 avril **VAUX sur MER**
Conférence de M. Daniel LESUEUR: L'abbaye Saint Etienne de Vaux.

Samedi 23 avril **VAUX sur MER**
Marché médiéval sur le parvis de l'église – exposants sélectionnés d'après leurs spécialités et leur savoir faire. Cie SALTABRAZ, Restauration médiévale. Visite du souterrain.

Les Trublions des Fêtes Romanes en représentation sur les 4 sites. Visites commentées des quatre églises romanes, visites des expositions:

à Mornac sur Seudre : l'Europe cistercienne

à Saint Sulpice de Royan : les Abbesses de Saintes, Les travaux des champs.

Retrouvez les Fêtes Romanes à l'antenne de France Bleu La Rochelle:

- «Le patrimoine vu d'ici» diffusion semaine 15,
- Interview en direct le 08/04 à 17h40,
- Invité de la matinale le 15/04 à 7h50,
- Agenda loisirs du 22/04.

1190-Extrait de la Charte d'Othon, duc d'Aquitaine, neveu de Richard Coeur de Lion, roi d'Angleterre, en faveur de Ste Marie/Notre Dame de Sablonceaux.

"Othon, duc d'Aquitaine, comte du Poitou, à tous ceux présents et à venir qui liront cette charte, salut. Sachez que j'ai concédé et confirmé par la présente charte à R. abbé et aux frères de Sablonceaux, pour l'amour de Dieu et pour le salut de mon âme et celles de mes parents, toutes les aumônes, dons, concessions, que les comtes du Poitou ont faits avant moi à leurs prédécesseurs: c'est à dire, le lieu où est située l'abbaye de Sablonceaux et tout ce qu'il y a à Malleville, en suivant la route qui conduit de Peyrière aux champs de la forteresse de Peyratau et dans le bourg villa de Saint Romain de Benet, tant dans sa paroisse que dans les landes et les marais, en terre cultivée et inculte.

Ensuite tout ce qu'ils détiennent au terrier de Toulon, avec le marais situé en contrebas, les landes et les bois environnants, terres cultivées et incultes. Le lieu aussi de Berthegille avec les landes, les bois et le marais qui le baigne. Ce marais s'étend du lieu de Sablonceaux jusqu'au moulin du Gua.

*De nouveau je leur confirme le lieu qui est appelé Malaigre, avec le bois, la terre cultivée et inculte, douce ou salée, avec **externis**, et la capture des oiseaux, des quadrupèdes et des poissons. Je leur confirme encore la lande de Chèvre-Pendue qui s'étend vers le bois appelé Oulme, et aussi la lande appelée Arbrecourt qui s'étend de cette extension jusqu'à la Gorse de Faveau.*

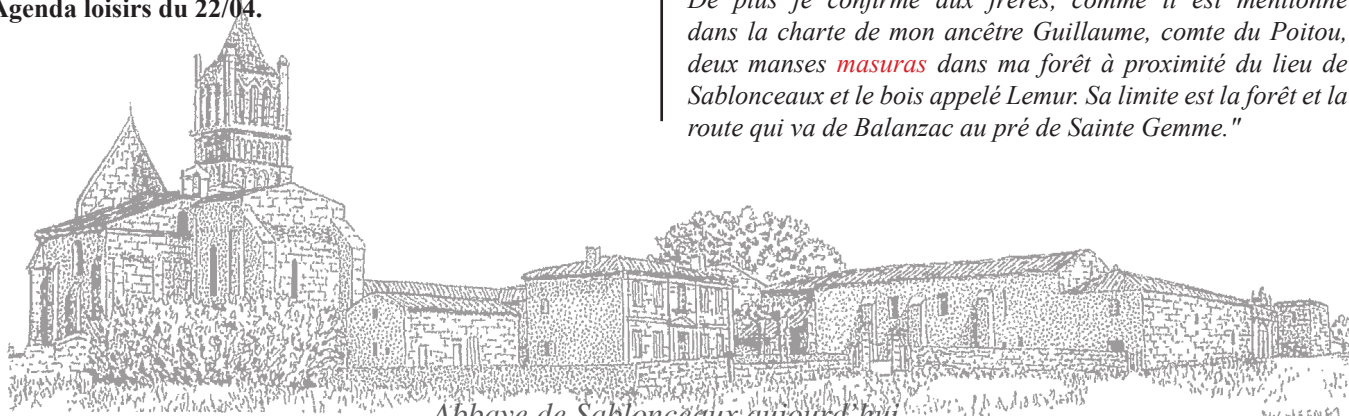
Je leur confirme d'autre part, dans la forêt de Baconais, la liberté de prendre en tout quiétude, sans aucune rétribution, ni contestation, ni exaction, tout ce qui leur est nécessaire pour construire ou réparer leurs bâtiments et pour les usages quotidiens de l'église ou de leurs maisons.

*S'ajoute aussi qu'il n'est rien exigé d'eux dans la vente de leurs biens et dans leurs achats, ou dans le passage par les territoires soumis à mon autorité, ni dans le paiement des différentes coutumes en ce qui concerne le droit de pache **pascheriae**, de transport **vectigalium**, le cens **tributi**, la taille **talliatae** ou tout autre exaction **exactionis**.*

*De même pour leurs sujets **subditis** travaillant dans leurs terres, eaux, prés, vignes et jardins et aussi en ce qui concerne le bois et la pierre, et à tous les sortes d'ouvriers quand ils s'appliquent aux travaux des frères, revenant chez eux depuis leurs chantiers ou allant de leurs maisons à leurs travaux, ainsi désormais tous leurs serviteurs **familia** demeurent sains et saufs, épargnés **illaesi** à tous égards et qu'il ne soit permis de les châtier; ni de détourner un de leurs ouvriers de ses travaux par une quelconque violence de mes agents.*

Tout ce qu'ils pourront acquérir par un don ou un achat auprès de mes barons et de mes autres hommes sera en leur possession à perpétuité, en toute liberté et exemption.

*De plus je confirme aux frères, comme il est mentionné dans la charte de mon ancêtre Guillaume, comte du Poitou, deux manses **masuras** dans ma forêt à proximité du lieu de Sablonceaux et le bois appelé Lemur. Sa limite est la forêt et la route qui va de Balanzac au pré de Sainte Gemme."*



Abbaye de Sablonceaux aujourd'hui